

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/1097 du 25/11/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFF./82

Portant intégration et nomination de Monsieur KENTONI Auguste dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration Générale)

-----<O/O-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- COMPTE
- CE / Mininfo / PPT
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs à la nomination, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le Récificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
 - (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

48

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 décembre 1962 susvisé, Monsieur KENTONI Auguste, né le 9 Mai 1954 à Lékana, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées Psychologie Industrielle obtenu à l'Université Lyon 2 (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommunications,

Commandant Florent NTSIBA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba-LEKUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP.DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.B.....	3
CE/ONPT.....	1
O.N.P.T.....	6
M.I.P.T.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2
INTERESSE.....	1